

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

LIBERTÉ D'ENSEIGNEMENT.

Depuis que la question de l'enseignement est pendante, un seul journal ne l'a pas discutée sérieusement : c'est le Journal des Débats. Trouvant la calomnie plus facile et plus sûre que le raisonnement, cette feuille lisse de côté les principes, et ne travaille qu'à soulever les passions. Sa polémique est sans conscience et sans frein. Ne lui demandez pas un avis sur les écrits si lumineux, si calmes de Mgr. l'archevêque de Paris, de NN. SS. les évêques de Chartres, de Langres, de Digne, etc., elle regarde ces publications comme non avenues. Mais, en revanche, elle consacrera des articles de trois colonnes à l'examen d'une brochure anonyme, dont le style lui fournit matière à quelques insultes et à quelques lazzi; elle la présente, comme l'exact résumé des principes et des tendances du parti ecclésiastique, et profitera de l'occasion pour calomnier, texte en main. Le parti ecclésiastique connaît-il une brochure intitulée : L'Onguent de la Vipère noire ? Non. C'est pour lui son manifeste : le Journal des Débats l'assure. En vérité, ces matamores universitaires cherchent de faibles et menus. Puisque le Journal des Débats, faisant le terrain des idées, veut absolument porter la discussion sur la valeur littéraire des publications faites pour ou contre l'Université, suivons-ly. Il trouve ces petits livres fort méprisables, nous allons prouver que les siens sont infâmes.

Le choix nous embarrasse. Les universitaires écrivent beaucoup, et ne négligent aucun genre. Nous avons là de gros volumes didactiques, de mal-propres pamphlets qui viennent au plaisir, de nombreuses brochures où l'on prétend raisonner. Nous parlerons aujourd'hui d'un écrit qui a pour titre : Lutte du Catholicisme et de la Philosophie. Nous le préférons parce qu'il a le mérite de la franchise. L'auteur s'appelle Benjamin Gastineau ; sa brochure se vend au bureau central, rue des Prêtres-Saint-Germain-Pareil, n. 11.

M. Benjamin Gastineau procède rondement ; le sommaire de sa brochure commence par ces mots : Comédie religieuse, et finit par ceux-ci : Apologie de Voltaire. Dès les premières lignes il établit qu'il n'y a pas de différence entre les Jésuites et les autres ministres de Dieu, que le privilège de l'enseignement appartient à l'Université (il dit tendrement : notre université), et que donner à l'Église la liberté d'enseigner serait une calamité publique, l'aurore d'une autre Saint-Barthélemy. Mais ce n'est rien encore ; écoutons :

« Ces honnêtes Jésuites, ces deux prêtres s'aperçurent que le public, éclairé par nos grands philosophes, devenait de plus en plus indifférent pour leurs doctrines et leurs personnes. En effet, on les laisse tranquilles et ils ne sont pas contents, on les laisse engraisser tout à leur aise, et voilà qu'ils trouvent que la graisse les gêne. Donc, ils s'assembleront, et le plus violent d'entre eux s'écria : Liguons-nous contre tous ces philosophes, ces sacrilèges qui ont l'audace de prêcher la vérité dans le pays que nous habitons, et qui par conséquent sont nos plus grands ennemis. Si nous ne les tourmentons pas, si nous ne les injurons pas, nous sommes perdus à tout jamais ! Tu-dieu ! qu'une sainte colère nous anime ! Il faut absolument que nous donnions signe de notre existence : viendrait un moment où l'on nous prierait de prier bagage et d'aller vendre nos prières dans une autre contrée. Allons ! à l'œuvre, fils des croisés ! déployons notre bannière, sur laquelle nous écrivons ces mots : Haine à tous les gens de bien et particulièrement aux philosophes, aux soutiens de la raison. »

En conscience, comme disait hier le Journal des Débats, nous n'aurions pas cru qu'on pût réussir à rassembler dans un petit nombre de lignes tant de platitudes et de sottises et voici un champion universitaire qui attrape heureusement le style des tréteaux ! Le malheureux qui se permettrait d'y tenir un pareil langage, serait arrêté par les sergents-de-ville avant même que l'indignation publique lui eût imposé silence. Les défenseurs de l'Université ont seuls le droit de parler ainsi. Du reste, ne nous indignons pas si vite ; nous ne sommes encore qu'à la cinquième page de la brochure.

Nous l'avons dit, notre auteur est franc. Ce que les fractions du parti se contentent tout bas, il s'empresse de le proclamer à tue-tête. Tandis qu'on s'efforce, en dépit de l'évidence, en dépit des tristes exemples que nous avons sans cesse sous les yeux, de démontrer que le collège peut faire des catholiques, voici le défi que la brochure nous jette :

« Ah ! MM. les catholiques, vous avez acquis la certitude qu'il ne vous est pas possible d'altérer ni d'influencer les intelligences sorties des collèges universitaires, parce que celles-là n'ont pas été estropiées dès leur naissance, et vous demandez qu'on vous livre l'enfant pour que vous le pétrissiez de votre esprit jésuitique ; ce n'est pas trop maladroite, mais les hommes éclairés ne consacreront jamais un pareil abus. »

Puis M. Benjamin Gastineau s'écrie naïvement : « Est-ce notre faute, Messieurs les catholiques, s'il nous est moralement impossible de suivre une religion telle que vous l'avez faite. »

Moralement est bien joli. Nous ne connaissons pas de plus charmante traduction des dythirambes néo-saint-simoniens de M. Michel Chevalier.

Arrivé là, l'auteur éprouve le besoin de manifester des sentiments religieux et de prouver que les universitaires croient en Dieu ; comme il traduisait tout à l'heure M. Michel Chevalier, il va traduire M. Quinet :

« Vils détracteurs (c'est à nous qu'il parle), si Voltaire ressuscitait, il vous foudroierait, il vous réduirait au néant. Oui, je le déclare sincèrement, j'aime Dieu de toutes les forces de mon âme, je me prosterne devant sa toute-puissance, et c'est parce que je comprends la mission de Jésus-Christ sur la terre, c'est parce que je l'admire, que je hais les prêtres, qui sont ses plus grands ennemis, car ils ont fait de la religion, la chose la plus pure qui doit exister, l'instrument de leurs bassesses et de leur ambition. Qu'est devenue entre leurs mains la morale que leur a léguée Jésus-Christ, ce poète qui a compris toutes les souffrances de l'humanité ? »

Qu'on nous pardonne de reproduire de pareilles choses ; mais il faut cependant bien que nos amis sachent quels sont nos adversaires, et ce que deviennent les idées du Collège de France dans la tête de M. Benjamin Gastineau. Poursuivons. Voici du Michel :

« Prêtres, vous êtes chargés du soin d'enseigner l'Évangile, et vous y contrevenez à chaque instant ; prêtres, vous avez reçu la mission de pacifier la terre, et vous l'avez

couverte de désordres et de massacres ; prêtres, le Christ vous a dit : Aimez vos ennemis, et quand vous l'avez pu, vous les avez assassinés ; prêtres, vous avez propagé l'erreur ; vous vous êtes déclarés les ennemis de tous les gens de bien, de toutes les lumières du monde, de tous les Socrate, les Platon, les Epictète, les Marc-Aurèle, les Voltaire et les Rousseau. »

Voilà les petits livres de l'Université ; c'est ainsi que parlent et la défendent ses élèves reconnaissants, et ses admirateurs, et nos ennemis ; c'est ainsi qu'ils parlent et impriment contre le Clergé, contre les catholiques, le lendemain du procès de M. l'abbé Combalot, condamné, dit le verdict du jury, pour avoir excité à la haine et au mépris une classe de citoyens : MM. les professeurs de l'Université. Accuser l'Université de jeter dans le monde des jeunes gens mal élevés, c'est un délit ; accuser les prêtres d'avoir assassiné leurs ennemis toutes les fois qu'ils l'ont pu, ce n'est rien.

Qu'on ne s'y trompe pas ; nous trouvons très bien qu'on laisse circuler ces plates folies, et que le bon sens public en soit le seul juge ; mais nous voulons aussi qu'on sache ce que l'on permet, contre le Clergé, à ceux qui parlent pour l'Université. Ajoutons que M. Benjamin Gastineau, quoique plus maladroite dans les formes, diffame beaucoup moins, au fond, que MM. Génin, Libri, Quinet, et surtout que le Journal des Débats, l'our maître à tous.

Notre auteur ne se contente pas d'aimer Dieu et d'admirer Jésus-Christ à titre de poète ; il est, de plus partisan, d'une religion assez goûtée dans le camp du monopole, la religion universelle ou humanitaire, écoutons-le ; c'est une mixture de M. Cousin et de M. Thiers, avec un peu de style de M. Damiron.

« Pour moi, qui ne puis, hélas ! que faire des vœux, je désire sincèrement une religion universelle, je souhaite ardemment que le monde entier n'ait qu'une seule croyance, et je suis assuré que les philosophes et les poètes sont appelés à nous donner cette belle religion de paix. »

M. Benjamin Gastineau a toujours peur de ne pas être compris. Pour éviter ce malheur, il matérialise sa pensée, et c'est ainsi qu'il nous présente la religion catholique et la philosophie sous la figure de deux femmes. Nous sommes ici en plein Ahasvérus :

« Je vis devant moi une vieille femme sèche et ridée : ses dents gringolent, ses yeux flambloyaient ; sur son côté gauche étaient écrits ces mots : Amour du pouvoir et des richesses. A côté d'elle se tenait une jeune femme éblouissante de beauté ; une noble résolution se reflétait sur son gracieux visage ; à l'endroit où son cœur était tracé en caractères d'or cette belle maxime : Amour de Dieu et de son semblable. Elle regardait le ciel, et la vieille avait les yeux fixés sur la terre. Il s'établit entre ces deux femmes, que je supposai devoir être la religion catholique et la philosophie, une étrange conversation. »

« Ainsi, dit la Philosophie, après avoir développé quelques arguments, tu ne veux pas joindre tes faibles forces aux miennes ? »

« Non, non, infâme ! vociféra la Religion ; va-t'en ! je ne réponds plus de moi... »

Après quelques nouvelles instances, la philosophie s'envole au ciel ; mais elle a la dureté d'appeler la religion pauvre vieille. Celle-ci, furieuse, comme toujours lancée à la philosophie des « pierres qui ne parviennent nullement. »

Enfin, l'auteur arrive à l'Apologie de Voltaire, et commence par celle d'un M. Arsène Houssaye, qu'il admire beaucoup, dont il s'appuie, et qui travaille, sans doute, dans le même genre que lui. Nous ne le suivons pas jusque-là ; les talents de M. Houssaye nous étant inconnus, nous en croirons M. Gastineau sur parole. C'est à Voltaire de se plaindre, s'il n'est pas content. Citons seulement un petit passage dont le but est de résumer toutes les accusations dirigées contre la moralité de ce divin Voltaire : notre universitaire se montre quelque peu rigoriste, et attrape assez bien le genre ironique du Journal des Débats.

« Un détracteur de Voltaire.—Voltaire était très-immoral, et la preuve, c'est qu'il vivait avec une femme mariée. »

M. Gastineau.—Il a eu des relations avec Mme du Châtelet, mais son mari y consentait, tandis que vous, mon saint homme, vous entretenez une liaison coupable avec une femme qui trompe son mari, ce qui est bien différent. »

Le mari y consentait ! Le clou du Jésuite est rivé.

Nous voulions donner à nos lecteurs une idée des petits livres universitaires ; malgré le dégoût dont nous avons été saisi à diverses reprises, notre tâche est accomplie. On trouvera peut-être que ce pamphlet idiot, où l'on accuse les prêtres catholiques d'avoir persécuté Socrate et Platon, ne méritait pas l'honneur que nous lui avons fait. Ce serait une erreur ; ce misérable écrit en résumé vingt autres, tracés avec la même fange et dans le même but. Nous savons bien que de pareilles grossièretés n'auront aucune influence sur les gens sensés ; aussi n'est-ce pas aux gens sensés qu'on les destine, c'est à la plèbe, et leur bas prix, comme leur basse inspiration et ignoble langage, les met à sa portée. Sans doute, on n'espère point passionner les masses pour l'Université, mais on vise à les irriter contre les prêtres. On ne veut pas, nous les croyons, exposer le clergé aux violences populaires, mais on ne serait nullement fâché d'avoir à le défendre plus tard contre les passions qu'on excite aujourd'hui.

Une dernière remarque : l'auteur universitaire que nous venons de faire connaître se plaint, à diverses reprises, de la violence des catholiques, des sales diatribes du Clergé. Il copie encore ce qu'il a entendu dire, ce que le Journal des Débats, l'inspirateur de ces inepties et de ces injures, répétait hier et répétera demain. Quand donc cette comédie finira-t-elle ? N'est-il pas incroyablement que le parti qui vomit des horreurs comme celles qu'on a lues plus haut, et qui compte pour principaux défenseurs MM. Libri, Génin, Sue, Quinet, le Journal des Débats, le Constitutionnel, se plaigne de la violence de ses adversaires ? Nous sommes violents ! Et qui donc est menacé par cette guerre ? Qui donc est outragé dans les rues par la populace ? A quelles portes, si un désordre public éclatait, cette populace viendrait-elle frapper, une hache et ses pamphlets aux mains ?

Nous contestons vos systèmes, vous flétrissez notre foi, nous attaquons, devant des juges compétents, vos livres, vos doctrines, vos méthodes, vous signalez aux haines populaires nos prêtres et nos autels ; nous vous faisons une guerre d'hommes libres et d'honnêtes gens, vous nous faites une guerre de force-cés. Ne vous récriez pas ! Les tarpi-tudes que nous venons de citer, le honteux passage du Constitutionnel que nous reproduisio à hier, certaines pages du livre des Jésuites et des Lettres sur le Clergé sont, à eux,

sein ou non, de véritables provocations aux violences matérielles. Et quelle excuse avez-vous ? Qui a commencé ? N'est-ce pas le *dégoûtant* article du *Journal des Débats* sur le *Compendium* qui a ouvert à la polémique cette voie où s'est brutalement précipité le troupeau des Libris, des Cénin, des Gastineau ? Et dans quel but ? Qu'avez-vous idéé ? Ces systèmes auxquels vous ne croyez pas, des hommes que souvent vous n'aimez pas, dont on combat les idées, sans doute, mais dont on n'attaque ni la fortune ni l'honneur, et que vous vous efforcerez de perdre de réputation demain, si le moindre intérêt politique vous y engageait ?... Non ! vous n'avez point d'excuse ! Une sorte de véhémence pourrait être permise, ou du moins excusable chez nous, que vous blessiez au cœur, et dans ce que nous avons de plus cher au fond du cœur. Nous pourrions nous irriter outre mesure de vos calomnies contre nos prêtres, dont nous connaissons les vertus ; de vos blasphèmes contre notre Dieu, qui nous a créés et qui nous a sauvés ; de votre perfidie contre notre religion, en qui nous voyons le salut de la patrie et celui du monde. Vous nous frappez à coups sûrs, vous nous faites un mal que vous n'ignorez pas, quoique vous n'en puissiez mesurer l'amertume. Mais vous ! qu'avez-vous à souffrir pour vous venger ainsi ? Quel est l'homme, quelle est l'idée, quel est l'objet que nous outragions et à qui vous avez dressé des autels ? Où sont vos saints, où sont vos croyances, où est votre Dieu ! Vous obéissez aux plus déplorable sentiments, aux plus condamnables instincts qui soient dans l'âme humaine. Vous nous haïssez, non parce que nous vous combattons, mais parce que nous avons une religion ; vous haïssez notre religion, non parce que c'est une religion, mais parce qu'elle est la vraie religion.—Et toute cette polémique, nous sommes tentés maintenant de le croire, n'est plus, à vos yeux, qu'un prétexte bien trouvé de lâcher sur le christianisme et le secret venin de vos âmes et la foule de ces êtres sans nom qui, à toutes les époques, ont eu du courage et des bras pour le lâche cœur des impies.

### BULLETIN.

*Bazar.*—*Inauguration solennelle d'une statue de la Ste. Vierge.*—*Dissolution du Parlement.*—*Malle d'Europe.*

Nous prenons la liberté de rappeler aux personnes charitables de cette ville que c'est demain et jeudi que doit avoir lieu, à l'Hôtel-Dieu, le Bazar au profit des Religieuses du Bon-Pasteur. Nous sommes persuadé d'avance qu'il n'y manquera pas d'acheteurs. L'expérience du passé nous répond pour l'avenir. Dans notre bienfaisante cité, il suffit d'indiquer où il y a du bien à faire, pour voir aussitôt les âmes charitables et généreuses y accourir en foule. L'œuvre, dont il s'agit aujourd'hui, mérite une attention toute particulière. Sa nécessité et son utilité ne peuvent plus guère rencontrer de désapprobateurs. Son heureux commencement et les beaux fruits qu'elle a déjà produits ne peuvent manquer d'intéresser, en sa faveur, toutes les âmes honnêtes, protectrices des bonnes œuvres, et favorables à l'esprit du christianisme. S'il n'est pas donné à tout le monde de pouvoir courir, après la brebis égarée, il est possible du moins à tous les favoris de la fortune de préparer un asile pour faciliter le retour de celles qui voudraient rentrer au bercail et de participer ainsi à la sublime mission du Bon-Pasteur. Qu'il est consolant de voir déjà plusieurs de ces infortunées victimes du libertinage, donner les marques les moins équivoques de la componction et les indices journaliers d'une véritable conversion et même de la vertu. C'est pourtant le beau spectacle que présente déjà le monastère du Bon-Pasteur. Déjà dix postulantes et novices travaillent à se former au pénible ministère des Religieuses de cet Ordre. Déjà plus de vingt Pénitentes (et il y en aurait un plus grand nombre si on avait pu les recevoir toutes,) dont près de la moitié font déjà oublier ce qu'elles ont été et leurs désordres passés, s'efforcent de vaincre et de dompter leurs habitudes vicieuses et criminelles, s'instruisent des devoirs de religion et s'exercent à la vertu. Quelle consolation n'est-ce pas pour les véritables chrétiens de pouvoir contribuer à une si belle œuvre et assurer ainsi le salut de tant d'âmes dont la perte serait inévitable sans ces maisons de refuge ? Non, notre ville ne laissera pas languir cette importante institution faute de secours. Elle saura lui fournir, par de pieuses largesses, les moyens d'accomplir une œuvre si heureusement commencée.

La ville de Montréal a été témoin, dimanche dernier, d'un de ces spectacles dont le souvenir ne peut de longtemps s'effacer de la mémoire. Nous voulons parler de l'inauguration solennelle de la statue dont nous avons parlé dans notre avant-dernier numéro, et de la consécration du diocèse à la Ste. Vierge. Cette cérémonie s'est faite avec toute la pompe et le recueillement possibles en pareille circonstance. La foule était immense. Toute la société de Tempérance y assistait à la suite de ses bannières et décorée de sa médaille. Après les vêpres on se rendit processionnellement à l'église de la Providence, où la statue avait été déposée et bénie dès le mercredi précédent, pour l'ouverture de la retraite des Dames de Charité. C'est de là qu'elle fut transportée solennellement à la cathédrale. Cette statue, qui est de pierre, a plus de sept pieds de haut avec le socle sur lequel elle est placée. Elle représente la Ste. Vierge soutenant la St. Enfant-Jésus debout près d'elle sur un globe qui est porté sur des nuages. Deux belles couronnes ornent leurs fronts. La statue était placée debout, environnée de fleurs de lis, sur un hayard préparé tout exprès et porté par dix hommes de la société de Tempérance. Mgr. de Montréal, en habits pontificaux, assisté de ses offi-

ciers sacrés, plusieurs prêtres en chape et en dalmatique, six enfants habillés en anges et un nombreux clergé, les sociétés de Tempérance et de Charité, les différentes écoles de garçons et de filles, avec leurs bannières et leurs étendards, sans compter un peuple immense, faisaient cortège. C'était un spectacle vraiment imposant. Et ce qu'il y avait de plus admirable c'était de voir le bel ordre qui régnait, quoiqu'il n'y eût pas un seul homme de police ; pas le moindre bruit, pas le moindre désordre. Honneur donc aux Canadiens qui savent donner de si beaux exemples de sagesse et de religion. La procession se rendit de l'église de la Providence à la cathédrale au son de la musique et au chant de l'*Ave, maris stella*. A son arrivée, on déposa d'abord la statue sur une espèce d'estrade, à l'entrée du chœur, et après quelques strophes de cantique on alla la placer dans la niche qui lui était préparée à la place du tableau de l'autel de l'Archiconfrérie. Cette niche est tapissée en velours cramoisi et surmontée d'un espèce d'entablement, soutenu par quatre colonnes corinthiennes qui semblent aussi servir de cadre à la niche. Au dessus de la tête de la statue, sur un plan incliné, est le saint Cœur de Marie en relief, tout doré, transpercé d'un glaive et placé au milieu de nuages d'où s'échappent grand nombre de rayons en or. L'église et surtout l'autel de l'Archiconfrérie étaient tout illuminés.

Après l'intonisation, le Provincial des RR. PP. Oblats, le R. P. Guiguer prononça un discours analogue à la circonstance et le tout fut terminé par le salut de l'Archiconfrérie et l'acte de consécration du diocèse de Montréal à la très Ste. Vierge, que fit Mgr. lui-même. Espérons que ses vœux seront exaucés.

Au moment de mettre sous presse nous apprenons par un extra de la *Gazette Officielle*, que les Chambres sont dissoutes. Les écrits d'élections sont retournables le 12 novembre, et le Parlement est prorogé du 22 octobre au 12 novembre, sans faire usage des mots "pour la dépêche des affaires."

Les nouvelles apportées d'Europe par la dernière malle, partie de Liverpool le 4, et arrivée ici le 20, paraissent plus pacifiques que la dernière fois. Les différents survenus entre l'Angleterre et la France au sujet de Taïti sont en voie d'accommodement, et on pense qu'il en sera de même pour la guerre d'Afrique. Cependant le Prince de Joinville, après avoir bombardé Tanger, s'est avancé jusqu'à la ville de Mogador, qui est une des clefs du Maroc et la principale ressource de son empereur Muley-Abderrahman. Le 15 août il attaqua l'île qui en ferme le port et s'en rendit maître, après un combat opiniâtre, où il perdit beaucoup de braves gens, dit une lettre particulière. Cependant le rapport officiel ne fait monter la perte qu'à 14 tués et 64 blessés. Le 17, la ville de Mogador elle-même était déjà emportée d'assaut et à la discrétion des Français. De son côté, le Maréchal Bugeaud remporta, le 14, une victoire complète, sur les bords de l'Isly, contre le fils de l'empereur lui-même. Avec une armée de 8000 hommes, il défit, tailla en pièces et mit en déroute une armée de plus de 30,000 marocains. Au moins 800 morts demeurèrent sur le champ de bataille, outre 1500 ou 2000 blessés. Les Français n'eurent que 27 morts et 96 blessés.

Cependant on croit que ces victoires n'auront point une rupture entre la cour de St. James et celle des Tuilleries. Cette dernière, dit-on, a déclaré qu'elle n'avait pu ni l'intention de conserver les conquêtes qu'elle venait de faire, mais qu'elle était disposée à les rendre, si elle n'aurait obtenu satisfaction de la part de Muley-Abderrahman. Il est assez probable que cet empereur ne tardera pas à le faire ; on prétend même qu'il a déjà commencé et qu'Abd-el-Kader, dont il avait épousé la cause, a été arrêté par ses ordres.

D'une autre part, il paraît certain qu'il a fait sa paix avec l'Espagne et qu'outre les satisfactions d'abord demandées, il s'est même engagé à indemniser cette dernière puissance des frais de la guerre.

La grande conspiration qu'on prétendait avoir découverte en Espagne, se réduit à peu de chose. On dit même qu'elle n'était qu'une tentative isolée qui se réduit à une véritable échauffourée. On assure pourtant qu'elle a amené l'arrestation de quelques uns des principaux officiers de la garnison de Pamplune, comme ayant participé à la conspiration. Quoiqu'il en soit, le gouvernement espagnol paraît aussi décidé à travailler activement à rétablir la tranquillité dans l'état, et semble vouloir en prendre les moyens. Il vient du moins d'arrêter la vente des biens ecclésiastiques.

Il paraît que la démarche du vice-roi d'Egypte, Méhémet Ali, dont nous avons annoncé le départ soudain pour la Mecque, n'était qu'un coup de dé-

espoir ou de diplomatie du vieux Pacha pour connaître la disposition de ses sujets à son égard. Après quelques pourparlers avec son fils aîné, Ibrahim-Pacha, et quelques uns des principaux seigneurs de sa cour, il est revenu à Alexandrie et a repris les affaires.

La princesse de Hesse, la grande-duchesse de Russie, fille de l'empereur, est morte à St.-Petersbourg le 10 août dernier.

La dernière diète de Suède fait présumer que l'agitation ne tardera pas à éclater dans ce royaume. La lutte qui vient de s'élever entre le clergé et la noblesse d'une part, les bourgeois et les paysans de l'autre, au sujet de réformes que ces derniers demandent dans la représentation, ne peut se terminer que par de violentes commotions. Le nouveau roi de Suède, Oscar II, paraît incliner pour les derniers.

Le voyage de Louis-Philippe en Angleterre paraît ajourné indéfiniment ; il n'aura probablement point lieu cette année.

On parle toujours du voyage prochain de la reine en Irlande. On espère que Sa Majesté profitera de cette circonstance pour élargir O'Connell et ses compagnons dont la sentence a été confirmée par la chambre des lords, le 2 du courant. Voici le résumé de la décision donnée par un journal de cette ville :

« Le lord juge en chef, dit en substance que tous les juges s'étaient accordés à trouver d'un des chefs de l'indictement monstre mauvais, et quatre autres insoutenable en loi ; Cependant les juges ont décidé malgré ces exceptions que la peine portée sur les mauvais aussi bien que sur les chefs légaux de l'indictement était conforme aux lois. Deux juges seulement M. Bason Park et M. le juge Colman se sont abstenus de participer à l'absurdité de cette doctrine ; et ce qu'il y a de remarquable en ceci, c'est que les chefs trouvés légaux en Irlande furent déclarés mauvais en Angleterre. »

## NOUVELLES RELIGIEUSES.

FRANCE.

—Le *Globe* revient sur l'affaire de Carmélites de Tulle ; son article, dicté par un très bon esprit, se ressent un peu de son dévouement systématique au Ministère. Au lieu d'aborder la question de front et de faire peser sur M. le ministre de l'intérieur tout l'odieux de cette affaire, le *Globe* se borne à frapper sur le conseil municipal, le préfet et le journal conservateur de l'endroit.

Nous citons le *Globe* :

« Nous voudrions bien que le *Constitutionnel* et les journaux de son école nous fissent l'honneur de répondre à ces simples questions :

« La liberté est-elle pour tout le monde, dans ce temps de liberté politique ?

« Le bénéfice et la protection des lois sont-ils acquis à tout le monde, dans ce temps d'égalité devant la loi ?

« Quand on est prêtre ou religieuse, ces est-on d'être citoyen français ?

« Une femme n'a-t-elle plus droit aux égards accordés, en France, aux femmes, quand cette femme est une religieuse ?

« Une maison où de pauvres filles s'assemblent pour prier peut-elle attendre une tolérance, non pas supérieure, mais seulement égale à celle qu'on accorde à une maison où des filles perdues s'assemblent pour prier la débauche ?

« On va voir qu'il n'est pas inutile de poser ces questions, et que tout étranger qu'elles puissent paraître, elles le sont moins que les faits qui les motivent.

« On a beaucoup parlé, depuis un mois, et nous avons parlé nous-mêmes de l'affaire des Carmélites de Tulle. Les faits sont maintenant bien éclaircis par la polémique, et voici ce qui résulte de la lecture des journaux de la localité. »

Le *Globe* donne ici un passage de l'article de l'*Avenir national* que nous avons reproduit il y a quelques jours déjà ; puis il reprend :

« Ainsi voilà une fille majeure de 28 ans qui a attendu qu'il y eût dans le ménage paternel une femme pour la remplacer, qui a prévenu son père de sa détermination d'embrasser la vie religieuse, et qui, ensuite, sans réclamer la fortune à laquelle elle avait droit, s'est enfermée dans un cloître. Que les indifférents ou les sceptiques rient de sa foi et de son renoncement aux choses de la terre, nous le concevons ; que les esprits forts la traitent de folle et d'imbécile, nous le voulons bien. Mais qu'on persécute et cette fille et les religieuses qui l'ont accueillie, qu'on les diffame, qu'on les menace et qu'on les traque, dans un pays de liberté comme le nôtre, voilà qui est inouï, et voilà pourtant ce qui est !

« Remarquez bien ceci : Si au lieu de vouloir se retirer du monde, Mlle Chamnard eût voulu se précipiter dans les excès de la vie mondaine, si elle eût abandonné son père pour vivre effrontément à sa barbe dans la débauche avec quelque libertin ; si, sur les réclamations du père, l'autorité eût voulu s'interposer, aussitôt les philosophes et les légistes de l'école libérale se seraient écriés : Mais Mlle Chamnard est majeure, elle est libre de disposer de sa personne et de sa fortune, elle est la concubine d'un citoyen, mais on n'a pas le droit de persécuter ce citoyen ! lisez l'art. 334 du Code pénal, on n'est coupable de corruption que lorsqu'on a corrompu une fille mineure,

et Mlle Chamnard a vingt-huit ans ! De là, on en serait arrivé tout naturellement à la tyrannie paternelle et à l'ancien régime. M. Chamnard serait un monstre, et M. Sue le mettrait dans le *Juif errant*, à côté des Jésuites et du chef des égarés.

« Voilà ce qu'on aurait dit et fait, si Mlle Chamnard ne se fût pas donnée à Dieu, mais à un homme. Elle s'est donnée à Dieu ; voici ce qu'on a dit et fait. Écoutez bien :

« Le conseil municipal de Tulle avait été convoqué extraordinairement pour un crédit de 150 fr. demandé pour quelques réparations à faire à la mairie. La loi défend à un conseil municipal de s'occuper d'un autre objet que de celui qui est déterminé dans la convocation. Le conseil municipal viole la loi et s'occupe des religieuses de Tulle et de Mlle Chamnard. Il prend une délibération par laquelle, considérant que les Carmélites de Tulle sont inutiles, et que le prosélytisme et les habiles séductions des Carmélites présentent de grands dangers pour les familles, il réclame la suppression immédiate de la communauté. Or, remarquez bien que le conseil ne peut élever une seule demande directe faite par les Carmélites de Tulle pour arracher une jeune personne à sa famille, ni un seul fait de nature à exciter la sollicitude du Gouvernement. Le défi le plus net a été porté sur ce point au conseil municipal de Tulle par l'*Avenir* de Limoges. Le conseil ne manque pas de journaux pour répondre à ce défi, s'il avait pu y répondre.

« La délibération est transmise au préfet qui aurait dû annuler la délibération, puisqu'elle avait été prise contrairement à la loi, qui ne permet pas à un conseil municipal de s'occuper d'un autre objet que de celui qui a motivé sa convocation. Mais il s'agit de religieuses, il n'y a pas d'illégalité contre elles. Le préfet approuve la délibération et la transmet au ministre.

« Le ministre supprime la communauté. Il la supprime, non pas assurément parce qu'il approuve la délibération illégale du conseil municipal de Tulle, et l'approbation tout aussi illégale du préfet ; mais parce que la communauté des Carmélites de Tulle n'était pas régulièrement instituée. Quelle rigoureuse que soit la mesure, nous nous ne la critiquons pas. Avant tout, respectons la loi qui nous protège tous. »

Le *Globe* se trompe ; la mesure est, au fond, aussi illégale qu'inconvenante, nous le prouverons. Mais n'est-il pas étrange que le *Globe* approuve la conduite du ministre, après avoir blâmé celle du préfet ? Ce dernier a pu céder à des exigences locales, et se laisser dominer par ses passions personnelles ; mais le ministre ne devait-il pas agir plus sagement et plus honnêtement surtout que son agent ? Ne devait-il pas, avant de frapper de pauvres religieuses, réfléchir, examiner, s'informer ? Comment ! un conseil municipal et un préfet violent la loi ; le ministre, au lieu de les rappeler à leur devoir, se hâte de leur donner gain de cause, d'exécuter leurs brutales mais impuissantes menaces, de faire tout le mal qu'ils désiraient, et vous trouvez ce ministre innocent ? Cela n'est pas possible !

Après cette réserve pour M. Duchâtel, le *Globe* ajoute :

« Mais si nous respectons la loi, veut-on voir comme les organes du conseil municipal de Tulle respectent le Gouvernement ?

« Voici comment s'exprimait, avant la décision prise par le ministre, l'*Album de la Corrèze* :

« Si le Gouvernement voulait leurrer les uns et les autres, temporeier à la façon de Fabius, qu'il sache que les populations se défendent elles-mêmes ; il n'est ministre assez habiles pour comprimer longtemps les instincts de la nation. »

« En sorte, remarque l'*Avenir* de Limoges, que la sommation municipale se trouve bien et ducment assortie de la main forte de l'émeute pour être ramené à exécution. »

« Voilà comment on passe du mépris de Dieu au mépris du pouvoir, qui est ici-bas l'ordre social, comme Dieu est là haut l'ordre universel. Tout est lie ; l'esprit de rébellion est un puissant logicien.

« Mais ce n'est pas tout ; la menace d'une émeute pour forcer la main au Gouvernement ne vaut pas trop la peine qu'on en parle. La menace d'une émeute est presque un moyen parlementaire, comme la menace du refus du budget. Il y a mieux aujourd'hui : on menace d'une violation de domicile à main armée ; on menace des femmes (entendez-vous bien ? des femmes !) d'aller les arracher de leur maison l'escopette à la main. Qu'on lise, si on en doute, l'article que contenait l'*Album de la Corrèze* le lendemain de sa sommation adressée au Gouvernement. »

Nous supprimons ici l'article de l'*Album de la Corrèze* où il est dit qu'il faut chasser les religieuses avec des clarinettes de cinq pieds, article que nos lecteurs connaissent déjà.

Le *Globe* fait suivre l'article de l'*Album* des réflexions suivantes :

« Quel horrible langage et quelles intentions ! Cela ne rappelle-t-il pas le style et les pensées des feuilles de 93 ? On dit cependant que c'est un journal conservateur qui a écrit ces lignes. Nous en sommes bien honteux pour le parti auquel nous appartenons ; mais cela doit prouver aux conservateurs qu'on ne peut attaquer la religion sans attaquer l'ordre politique, qu'on ne peut pas être révolutionnaire envers Dieu sans être révolutionnaire envers la loi. Voilà des hommes qui, pour détruire les coutumes, proposent de violer toutes les lois, et qui convient toute une population à accomplir des actes qui sont punis des galères.

« Avions-nous tort de demander, en commençant cet article, si la liberté était pour tout le monde ? Voilà une femme de vingt-huit ans à laquelle on a dénié la liberté de se vouer à Dieu.

« Avions-nous tort de demander si le bénéfice et la protection des lois

étaient acquis à tout le monde ? Voilà une décision illégale d'un conseil municipal qui est déclarée légale parce qu'elle frappe des religieuses.

« Avions-nous tort de demander si, quand on est prêtre ou religieuse, on cesse d'être citoyen français ? Voilà des femmes dont on menace de violer le domicile parce qu'elles sont Carmélites. »

« Avions-nous tort de demander si une femme n'a plus droit aux égards accordés en France à toute femme, quand cette femme est une religieuse ? Voilà un journal qui insulte et qui menace des femmes parce qu'elles n'ont d'autres défenseurs que Dieu. »

« Nous ne sommes ni des ecclésiastiques, ni des dévots. Mais nous sommes des hommes qui respectons toutes les religions et qui voulions qu'elles soient respectées, parce que nous savons qu'il n'y a ni société ni gouvernement possible sans ce respect des choses sacrées. Quand les évêques sont sortis de leur droit, nous le leur avons dit respectueusement, mais fermement. Mais nous ne comptons jamais parmi ceux qui les outragent; et nous garderons toujours pour devise ces paroles du rapport de M. Thiers : *Respect à la Religion, à ses institutions et à ses ministres.* »

« Tout cela est fort bien pensé et fort bien dit. Quant à nous, nous reviendrons sur cette affaire, qui n'est pas finie, pour l'examiner du point de vue de la légalité et pour faire peser sur le ministre de l'intérieur toute la part de responsabilité qui lui revient dans les iniques persécutions dont les Carmélites de Tulle sont victimes. »

—Le *Journal des Débats* doit être satisfait; il a dénoncé la brochure de M. l'abbé Souchet, et cette brochure vient d'être saisie. Voici comment ce fait est annoncé par plusieurs journaux universitaires :

« Un certain chanoine de Saint-Brieuc, a publié dernièrement, sous le titre d'*Avertissement aux Catholiques*, une brochure très violente contre l'Université. Cette brochure vient d'être saisie. »

Puisque la brochure de M. l'abbé Souchet est déferée à la justice du pays, nous ne pouvons en publier aucun extrait; mais nous avons le droit de dire que la question de l'enseignement y est seule traitée. L'Université est donc seule en cause, et c'est bien en son honneur qu'on fait le procès.

La conduite du parquet de Saint-Brieuc, dans cette affaire, est assez étrange. En effet, il a laissé circuler librement pendant plusieurs semaines la brochure de M. l'abbé Souchet; mais lorsque cette brochure, jugée d'abord innocente, a été dénoncée par les *Débats*, c'est à dire par l'organe le plus influent du Ministère, les poursuites ont commencé.

Voici, depuis moins de cinq mois, le cinquième procès intenté à des catholiques pour des écrits sur la liberté de l'enseignement; nous ne nous plaignons pas de cette rigueur; nous savons, et tout le monde doit comprendre aujourd'hui, qu'elle n'ébranlera personne. Mais nous prions les honnêtes gens de tous les partis de comparer le zèle déployé par les parquets contre les publications favorables à la liberté de l'enseignement à l'extrême licence permise aux défenseurs de l'Université. Nous ne voulons ici nommer personne, le rôle du pourvoyeur judiciaire ne convient qu'au *Journal des Débats*; mais force nous est de rappeler que parmi les écrivains universitaires il en est, et nous parlons des plus importants, des chefs et non du fretin, qui ont imprimé et qui impriment chaque jour encore les calomnies les plus épouvantables contre le clergé tout entier; qui ont dirigé et qui dirigent les plus violentes attaques contre la religion. Poursuit-on ces écrivains? Non.—Cherchait-on au moins à leur imposer silence? Non.—Le principal organe du gouvernement ne parle d'eux que pour leur donner des éloges et les exciter à la persévérance. Nous ne savons ce que l'on espère de cette tactique; mais que l'on soit bien convaincu qu'elle n'épargnera au monopole universitaire aucune vérité.

#### ANGLETERRE.

—Le zélé pasteur de Penzance, le révérend Daly, a ouvert une mission dans la petite ville de Saint-Just, où il prêchait dans une maison particulière à plus de quatre cents personnes. Voyant les habitants empressés d'entendre la parole de Dieu qui ne leur avait pas été annoncée jusqu'alors, et la maison étant trop petite pour contenir la multitude qui affluait, il demanda qu'on enlevât les fenêtres afin qu'on pût entendre le sermon de dehors. C'est de cette manière que cet infatigable et zélé missionnaire parcourt le pays et répand avec succès la lumière de l'Évangile parmi les pauvres et les ignorans. Le jour de son arrivée à Saint-Just, il administra le baptême à plusieurs personnes, parmi lesquelles se trouvait une respectable femme plus que nonagénaire, mais jouissant encore de toutes ses facultés. Le catholisme était presque inconnu dans cette partie du pays depuis la réforme.

—Le 19 juillet, le très-révérend docteur Beggis arriva à Toyness, et le lendemain il administra le sacrement de confirmation à 27 personnes, dont neuf étaient des protestants nouvellement convertis.

#### ESPAGNE.

—Il paraît certain que la reine d'Espagne a signé un décret suspendant la vente des biens du clergé séculier. La nouvelle n'est point encore officielle, mais la presse de Madrid ne paraît plus y mettre de doute. Évidemment, cette mesure fait partie du plan de guerre adopté par le Ministère au moment des élections. Nous ne croyons pas que le parti monarchique et religieux transige à bon marché avec le Gouvernement. Il se sent plus fort que le cabinet actuel; il attendra son propre triomphe, dédaignant de prêter désormais son appui à un système de tergiversation et de mensonge.

#### SUISSE.

—La conversion de M. Snel, ancien consul-général de la confédération suisse à Rome, date de plusieurs mois. Des relations personnelles avec cet

homme de bien nous avaient mis à même de suivre toutes les circonstances de son heureux retour à l'unité catholique, et si nous avons tenu si longtemps secrète une nouvelle si consolante pour l'Église, ce n'a été que pour obéir au vœu qui nous en avait été exprimé et qui était fondé sur les motifs d'une délicate et tout-à-fait honorable.

La publicité que les journaux viennent de donner à cette conversion nous autorise à rompre le silence, et nous sommes heureux de pouvoir ajouter à ce qui a été dit, le témoignage de ce que nous avons vu et entendu.

M. Snel, citoyen du canton de Vaud, est né au château de Marschlitz; au canton des Grisons de parents luthériens. Après avoir servi avec distinction dans les armées françaises, il se retira d'abord à Livourne où il épousa une femme catholique, et ensuite à Rome où il fonda, en 1812, une maison de banque. Le crédit et la haute considération qu'il y avait obtenus, le firent nommer par la diète helvétique, en 1818, consul-général de la confédération suisse. Toutes les bonnes œuvres qui avaient pour objet le soulagement de ses compatriotes et de ses co-citoyens trouvèrent un ardent et généreux protecteur dans M. Snel. Il fut le fondateur du comité suisse de bienfaisance, et l'un des principaux bienfaiteurs de la *Casa Turca*, hôpital des protestants à Rome. Ce fut par ses soins que s'ouvrit à Rome une souscription en faveur de la malheureuse colonie suisse au Brésil, pour laquelle il obtint du Pape Grégoire XVI un secours de 4,000 fr. Ces rares qualités d'une âme si noblement échauffée le préparèrent heureusement à la connaissance et à l'amour de la vérité catholique. Des études longues et sérieuses, de fréquents entretiens avec un savant ecclésiastique son compatriote, M. le chanoine Chervaz, la douce influence des exemples de piété qu'il trouvait dans sa femme et ses enfants, et une impulsion plus persuasive et plus puissante encore, l'action divine de la grâce, lui firent enfin ouvrir les yeux à la lumière de la vraie foi. Le 21 mars dernier, M. Snel abjura les erreurs de la réforme entre les mains du vénérable cardinal Orioli, qui lui conféra sous condition le sacrement de Baptême. Dix jours après il reçut encore des mains de Son Éminence, dans sa chapelle particulière du couvent des Saints-Apôtres, les sacrements de Confirmation et d'Eucharistie. Tout cela s'accomplissant sans bruit, sans éclat, en présence seulement d'un petit nombre d'amis et d'une famille dont les pieuses larmes coulaient sans contrainte avec une ineffable douceur, dans le silence recueilli de cette grave et solennelle action, à la voix émue du père et de l'époux qui répétait le symbole de foi de ses enfants et de sa femme; aux paroles touchantes du vénérable cardinal qui disait à ce vieillard: « Vous venez tard vous joindre aux travailleurs de l'Évangile, mais vous êtes appelé par un maître dont la générosité divine vous récompensera à l'égal des ouvriers qui travaillent à sa vigne depuis la première heure du jour. »

#### MÉSOPOTAMIE.

*Etat de la mission américaine de Mésopotamie.*—A la fin de 1841, les missionnaires américains songèrent à s'emparer de la partie de la Chaldée dont l'antique Ninive fut la capitale. Il ne leur suffisait pas de la domination exclusive qu'ils s'arrangent dans la Chaldée persane, grâce à l'intervention amicale de l'ambassadeur russe, qui, pour leur complaire, fait chasser les missionnaires français. L'honneur qu'avait eu le docteur Grant de pénétrer dans les montagnes encore inexploitées du Kurdistan, son dévouement à servir la cause, sa connaissance pratique de la langue vulgaire des Chaldéens, le faisaient choisir pour fondateur de cette mission. Il alla donc à Mossoul attendre les compagnons et compagnes qu'on devait lui envoyer de Boston, centre de toute la propagande américaine. M. Mitchell s'achemina par Alep avec son épouse, annonçant qu'ils venaient combattre et détruire les superstitions du papisme régnant encore sur ces malheureux pays. Mais mistress Mitchell succomba bientôt aux fatigues de la route, et son mari mourut aussi peu de jours après avoir atteint Mossoul. Son confrère, M. Hinsdale, chargé d'annoncer cette double perte au comité de Boston, le presse d'envoyer du renfort, attendu, dit-il, qu'une mission dominicaine vient de s'installer dans la ville en même temps qu'eux, et qu'elle y a apporté des idoles remettant les péchés de quiconque les buse dévotement. Charmé d'avoir trouvé cette naïve accusation, il s'évertua à grossir longuement ensuite dans la même lettre sur les prétendues superstitions papales.

Mais un an ne s'était pas écoulé, et M. Grant devait annoncer à son tour au même comité la mort de M. Hinsdale, dont les dernières paroles auraient été: « Que j'aimerais avoir accompli ici-bas la volonté de Dieu ! » (*Mission Herald*, August. 1843). Doute d'une conscience peu rassurée sur le sort que l'arrêt du Souverain-Juge allait lui fixer pour l'éternité, et tristes appréhensions qui ne tournèrent pas à sa dernière heure le missionnaire papiste. Cette mort conduisit M. Grant à parler de la nécessité de remplacer le *scholar* tombé à son poste en combattant l'homme de péché: « *The man of sin.* » Car c'est ainsi qu'il nous nomme. On lui envoya alors M. et Mlle. Laurie. Mais l'an n'était pas encore terminée, et M. Laurie a dû transmettre au comité la funeste nouvelle du décès de M. Grant, enlevé inopinément dans la force de l'âge et de la santé.

Les malheureux! comment ne voient-ils pas, dans ces coups successifs qui les frappent, l'avertissement du Ciel qui les châte de lutter ainsi follement contre l'unique et véritable Église! Pendant que la mort les dévise, la mission dominicaine se constitue et augmente. Elle compte trois jeunes membres, pleins d'ardeur et de science, et deux autres auxiliaires leur arrivent d'Italie. Ils jettent les fondements d'une belle église que leur permet de construire la liberté de l'Association de la Propagation de la Foi. Les quatre écoles de la ville qu'ils dirigent sont prospères, et ils en ont établi d'autres dans

villages environnant la plaine. Dans l'un, nommé *Quarquoche*, et de population syrienne, il n'y avait pas, deux années auparavant, un seul enfant sachant lire ou écrire, et cette année, l'évêque étant venu le visiter, a trouvé, à sa grande surprise, dix huit jeunes gens préparés à fournir un jour de mûtres au sanctuaire.

Les conseils directeurs de Boston ne dissimulent pas à leurs envoyés les obstacles formidables que leur opposera la propagande catholique, partout progressive et triomphante, lorsqu'elle est libre. Dans un des discours solennels tenus au départ de trois couples de missionnaires embarqués et expédiés pour la Perse avec deux demoiselles assistantes, le 1er. mars 1843, on leur disait : " Là est un pouvoir qui rejette la doctrine de la justification par la foi seulement, et qui se montre ouvertement hostile à l'usage de mettre la parole de Dieu aux mains du peuple. Il résiste à tous nos efforts évangéliques pour la délivrance du monde. Il vous fera la guerre et vous terrassera, s'il le peut. Ce pouvoir est *the man of sin* ou l'antéchrist. Il a organisée une secte parmi les Arméniens, une autre parmi les Grecs, une troisième chez les Syriens ; il a attiré déjà à lui la troisième partie des Nestoriens, et il parcourt la terre et les mers pour gagner le reste. La vraie Eglise du Christ doit combattre et vaincre ou mourir (1). Il aurait été beaucoup mieux de ne pas commencer nos missions que de les laisser inachevées. Une expulsion de tous nos postes extérieurs ajouterait dix fois plus de vigueur au zèle de l'Europe papiste et la porterait à établir dans notre pays la suprématie spirituelle du pape... L'horizon de l'avenir n'est point rassurant ; mais, frères, envisageons-le d'un œil intrépide, dussent les bûchers être rallumés et le glaive de la persécution tiré du fourreau (2). "

" Il n'est pas inutile d'énumérer ici les avantages que conserve l'Eglise de Rome, avant le temps prochain de sa destruction. Sa force ne réside point dans sa puissance temporelle, mais dans son antiquité, son nombre, ses prétentions arrogantes, le faste de ses cérémonies, son appel à la fantaisie et à l'imagination, ses méthodes faciles pour le salut, ses doctrines accommodantes pour l'orgueil, la mondanté, le plaisir et son hostilité actuelle au véritable Evangile et à la vraie Eglise. Avant la lutte définitive et décisive, on doit s'attendre à trouver organisés sous sa bannière tous les genres d'opposition que le monde peut susciter au royaume du Christ... "

Est-il possible de mieux abuser du langage et du bon sens ? Tels sont les préjugés qu'apportent d'Amérique les hommes qui viennent disputer au catholicisme ses conquêtes spirituelles. En lisant leurs écrits tous empreints du même fanatisme ignorant, et en considérant leurs actes d'intolérance, qui ne sont que trop d'accord avec cette déraison, quand l'influence politique de la France ne les contient pas, on comprend mieux la nécessité de combattre sans trêche ces sectes couvrant leurs impiétés sous le voile d'un mysticisme sentimental, et se proposant avant tout dans leur propagande d'émuler celle du catholicisme. C'est la satisfaction de faire la guerre à l'Eglise envahissante du Pape et de Rome qui les pousse au dehors, les anime et les soutient. Otez-leur leur jouissance de ce mal, à coup sûr elles ne franchiraient plus les mers. Les haines aveugles de Luther et de Calvin survivent en elles, comme leurs deux patrons elles insultent, calomnient, menacent, se plaignent à hauts cris alors même qu'elles donnent les coups et persécutent... De bonne foi, n'est-ce pas une justice de leur renvoyer leur nom de *Man of sin* et d'*antéchrist* ?

## NOUVELLES POLITIQUES.

ANGLETERRE.

Dans la dernière séance de la Chambre des Communes (le 9 août), lord John Russell a prononcé un discours remarquable sur l'ensemble de la situation du pays. Les trois principaux points de ce discours portent sur la nécessité d'apporter des soulagemens au sort des classes laborieuses, sur le procès d'O'Connell, dont lord John Russell blâme la condamnation et dont il a formellement demandé la mise en liberté, en priant les ministres d'appeler sur O'Connell une résolution favorable de la Reine, et sur la politique extérieure. Relativement aux affaires de Taïti, lord Russell a dit qu'il ne demandait pas de nouvelles déclarations aux ministres : " Je m'en réfère. " dit-il ajouté, aux paroles prononcées par sir Robert Peel : je n'en parlerai pas davantage. Je suis convaincu que les promesses qu'il a faites se trouveront réalisées lors de la prochaine session. "

Ces mots, dans la bouche de lord John Russell, ont une certaine gravité. Elles font allusion à la déclaration faite par sir Robert Peel de ses communications au gouvernement français et à la certitude que le premier ministre a exprimée devant le Parlement, d'obtenir la réparation qu'il a demandée. Le parti whig vient donc, par son organe le plus éminent, s'associer explicitement à la démarche et au langage du Ministère dans cette circonstance.

La réponse de M. Peel s'est tenue des bonnes dispositions qu'il avait rencontrées chez son adversaire l'ont, il a beaucoup loué la modération. Sur l'affaire d'O'Connell, M. Peel a soutenu la régularité des formes du jugement et la convenance de la condamnation, sans parler de la proposition de mise en liberté. Le ministre a fait en suite un pompeux éloge des travaux de la Chambre pendant la session, et de sa propre administration.

(1) Singulier alternative pour la vraie Eglise, qui cependant ne doute pas de la victoire quand elle est la vraie !

(2) Tour oratoire plein de justesse dans la bouche de M. Perskins, auteur de ce discours, qui a précisément machiné en Perse avec M. de Médem, le représentant russe, la persécution dont nos missionnaires ont les victimes !

— On écrit de Londres :

" La démolition de deux vieilles maisons dans West-Street, près du marché de Smithfield, vient de procurer d'étranges découvertes. Depuis plusieurs jours la foule des curieux s'y porte ; mais on n'y est admis qu'avec des billets de M. Wakeling, l'un des administrateurs de la paroisse de Saint John's-Square.

" L'une de ses maisons, portant No. 3, a été habitée, il y a plus d'un siècle, par le fameux voleur Jonathan Wild, celui qu'a immortalisé Fielding, l'auteur de *Tom Jones*; en publiant, dans l'année 1741, son roman de *Jonathan Wild*, où la fiction ne peut être moins amusante que la vérité.

" Une autre mal-facteur, moins célèbre, nommé William, y a été arrêté dernièrement, et condamné ensuite aux assises de Middlesex. Ce procès a amené des révélations sur les habitudes des locataires de ces maisons, portant les numéros 2 et 3, et qui avaient été bien des fois signalées comme servant de retraite à des gens de mauvaise vie. L'autorité municipale s'est enfin décidée à en faire l'acquisition pour assainir le quartier.

" Au moment où le marteau des ouvriers allait jeter à bas ces murailles séculaires, chose fort rare à Londres, on a fait une étrange découverte : tout y était disposé de la manière la plus ingénieuse pour cacher au besoin une bande de voleurs, et soustraire aux perquisitions les produits de leurs rapines. Depuis ce temps, par ordre de la justice, l'œuvre de destruction a été suspendue. Des artistes s'occupent à desiner ses bizarres constructions ; des hommes de lettres viennent y puiser des inspirations pour composer les pages les plus sombres de leurs élucubrations romantiques.

" Le duc de Cambridge, oncle de la Reine, et lord Lansdale, directeur des postes, ont eu la curiosité de visiter ces singuliers édifices. On avait placé des lampes dans tous les corridors, et dans tous les réduits que le prince et sa suite désiraient voir dans tous leurs détails.

" Les maisons Nos. 2. et 3 sont presque contiguës, mais sans communication. Le No. 3, occupé par un fabricant de chandelles, était fort suspect, et avait été plusieurs fois l'objet des perquisitions de la police, qui étaient toujours demeurées sans résultat. Au No. 2 se trouvait une maison habitée par de femmes de mauvaise vie ; mais on n'y avait jamais vu entrer de paquet paraissant contenir des effets volés.

" Derrière le comptoir de la boutique du chandelier, au No. 3, on a trouvé, après beaucoup de recherches, deux trappes conduisant chacune à un long corridor. Dans l'un de ces corridors étaient de nombreux renforcements qui servaient de dépôts pour les objets provenant de vols.

" L'autre passage était destiné à faire évader les individus poursuivis par les constables ; il ne menait pas dans la rue, mais à une escalier dans la partie supérieure duquel était une fenêtre donnant sur la ruelle dite Fleet-Ditch, espèce d'égoût qui sépare les deux habitations.

" Une planche qui était là toujours prête, servait à passer subitement dans une des chambres de l'autre maison, et, on en sortait par une porte de derrière.

" Le prince et sa suite, après avoir parcouru un dédale de cours et d'allées tortueuses, sont arrivés à une oubliette qui n'a pas médiocrement excité leur surprise. C'est un caveau spacieux voûté en briques et dans lequel, sans doute, plus d'un assassinat a été commis. On a trouvé dans un angle, au milieu de quelques décombres, un squelette et des ossements humains ; tout près de là était le fragment d'un couteau de boucher, qui a probablement servi à commettre des meurtres ; il porte sur le manche, en lettres d'argent, ces mots : *Benjamin Turtell*, 19 juillet 1787.

" Les habitants de ces infâmes repaires venaient dans cette oubliette les hommes ivres qu'ils avaient ramassés dans les rues de Londres ; ils les déposaient de leurs bijoux, de leur argent, et les transportaient ensuite dans la rue ; ou bien ils les étouffaient à la manière du fameux Burke, avec un masque de poix-résine, et vendaient leurs cadavres à des *résurrectionistes*. La disparition de plusieurs habitants du quartier qu'on n'a jamais retrouvés autorise cette conjecture.

" Le duc de Cambridge n'a pas manqué de se faire conduire dans la cellule où William est parvenu pendant si longtemps à se soustraire aux investigations de l'autorité. C'est une caverne creusée dans le tuf, où ce misérable, privé d'air et de lumière, était exposé à l'humidité. Ses complices lui apportaient des vivres, mais il ne pouvait plus sortir ; toutes les issues des deux maisons avaient été cernées par la police : des gardes de nuit y veillaient constamment. Williams a fini par trouver ce séjour insupportable, et il s'est livré lui-même aux shériffs, sachant bien que la déportation l'attendait.

" On s'attendait à faire des découvertes importantes dans la maison No. 2, mais les locataires, dont les beaux ne sont pas expirés, s'opposent aux fouilles et ils tirent parti de la curiosité excitée au plus haut degré. Ils imposent à ceux qui veulent entrer dans la maison de fortes rétributions qui servent amplement à payer leurs loyers arriérés. La spéculation s'est aussi établie sur les billets d'admission délivrés gratis par les commissaires de la paroisse ; ils se vendent une ou deux couronnes. On est enfin parvenu à mettre un terme à cet ignoble trafic, en limitant le nombre des billets de faveur.

" Il est à peine concevable que dans une ville aussi populeuse, aussi riche que Londres, et qui devait être la mieux policée de l'univers, on ait souffert si longtemps un tel asile pour les brigands de toute espèce, surtout lorsque l'existence de cette autre *œur des Miracles*."

## FRANCE.

—Le bateau à vapeur égyptien le Réchid vient de débarquer à Marseille Hussein-Bey, fils de Méhomet-Aly, et Ahmet-Bey, fils d'Ibrahim-Pacha, accompagnés de trente-six jeunes gens qui viennent avec eux faire leur éducation en France, sous la direction de Stephan-Essendi, l'un des élèves les plus distingués de la première mission égyptienne.

—Un incendie vient de détruire presque en totalité le village de Lorey (Loiret). Sur trente maisons environ dont il se composait, vingt ont été la proie des flammes.

Le curé desservant la paroisse ain-i que ses confrères des communes limitrophes de Corbeilles, Juranville, Milon et Ladon, se faisaient remarquer par leur zèle parmi les travailleurs. Presque toutes les familles sont ruinées. Les moissons venaient d'être rentrées, elles sont perdues.

## PRUSSE.

—On écrit de Berlin, 2 août :

« Le bruit s'est répandu que l'assassin Tachsch avait eu l'intention d'abord d'appuyer son pistolet sur la tempe du Roi, mais il n'a pu le faire. Le Roi et la Reine avaient la figure toute couverte de poudre.

« Après son arrivée à Francfort, le Roi a écrit de sa propre main trois lettres, savoir : une au prince de Prusse, une à l'empereur de Russie, et l'autre au ministre Flottwell.

Le paragraphe de la loi pénale qui s'applique au régicide porte que le coupable de haute trahison devra, selon le degré de sa perversité, subir la peine de mort, accompagnée des accessoires les plus effrayants.

« Tachsch, à qui l'on a demandé s'il connaissait cette disposition de la loi pénale, a répondu qu'en sa qualité d'ancien bourgmestre, il était versé dans la législation criminelle. »

—La Gazette générale de Prusse a vu officiellement, dans son numéro du 28 que le Roi a été touché par les balles de l'assassin. On lit dans cette feuille :

« Une lettre que le Roi a écrite de sa propre main à Francfort-sur-l'Order est une nouvelle preuve que S. M. se porte bien, et nous sommes d'autant plus heureux de pouvoir communiquer cette nouvelle, que S. M. a été réellement atteinte de deux balles qui ont été criminellement tirées sur elle ; mais par une faveur toute particulière de la providence, le Roi n'a pour toute blessure qu'une enflure rouge au milieu de la poitrine. »

—On lit dans l'Invalide russe que la ville de Starokonstantinof, dans le gouvernement de Volhynie, a été dévorée par l'incendie le 26 juillet. Trois-cent quarante bâtimens sont devenus la proie des flammes.

## RUSSIE.

—La Gazette d'Augsbourg confirme la nouvelle d'un échec que les Russes ont éprouvé dans Paedigor-k, dans la Caucase ; mais les détails de cette affaire manquent. Dans le Daghestan, Schamil s'est emparé de la forteresse russe de Derband, ainsi que des armes et des munitions. Plusieurs centaines de Russes sont restés sur le champ de bataille.

## ITALIE.

L'exécution des frères Bandiera, plusieurs fois annoncée, est aujourd'hui officiellement confirmée par le Journal officiel des Deux-Siciles ;

« Le second jugement de la junta militaire, émané à Cosenza, a été rendu le 24 juillet au matin. Cette sentence comprend les personnes composant la bande des réfugiés étrangers débarqués en Calabre, le 16 juin dernier. Dix-sept ont été condamnés à mort. Le Roi a ordonné qu'elle soit exécutée pour les chefs et pour ceux qui avaient le plus crié à la révolte. Par conséquent, neuf ont été fusillés le lendemain 25. Ce sont : Don Attilio Bandiera, don Emilio Bandiera, don Nicolo Ricciotti, don Anacarsi, don Domenico Muro, Giovanni Tenesunci, Giacomo Rous, Francesco Berti, Domenico Lupatelli. »

—On commence à connaître dans quelques-uns de ses détails le plan qu'avaient conçu les conjurés de la Jeune-Italie, qui, partis de Corfou au nombre de vingt-deux, se propo-aient d'attaquer le royaume de Naples par la Calabre. Le côté de la mer Adriatique opposé à la province d'Otante est habité par une tribu d'Albanais turcs, connus sous le nom de Cimmarioles, qui, bravant l'autorité de la Porte, exercent un brigandage habituel sur terre et sur mer. Tout vaisseau que quelque coup de vent jetait sur ces côtes était perdu, et son équipage massacré ou réduit en esclavage. On prétend que les entrepreneurs de la révolution italique avaient intéressé cette horde à leur entreprise. Ils avaient arrêté avec elle une convention par suite de laquelle toute la Cimmaria devait aborder en Calabre aussitôt que l'expédition de Corfou serait parvenue à s'établir sur un point favorable du rivage. Déjà tout était en mouvement dans cette partie de l'Albanie ; les Cimmarioles avaient fait leurs préparatifs pour passer en Calabre, lorsque leur parvint la nouvelle de la défaite entière de leur avant garde. Les proclamations étaient signées des deux frères Bandiera et de Ricciotti. Ce que l'on comprend moins que la résistance des Calabrais, c'est la connivence patente du lord-haut-commissaire des Îles Ioniennes, qui, officiellement prévenu du but de l'expédition par les consuls italiens, ne mit aucun obstacle à leur départ, à moins de supposer, ce qui ne serait pas impossible, qu'informé d'avance de l'accueil qu'elle recevrait en Calabre, il se soit plu à livrer les chefs de cette conspiration à un malheur qui devait en délivrer le gouvernement.

## PERSE.

On a reçu par les derniers journaux allemands des détails sur des troubles qui ont éclaté à Mossoul, et dans lesquels notre consul, ainsi que M. de Sartiges, envoyé extraordinaire en Perse, ont été fort maltraités. Ces messieurs n'ont dû qu'à leur courage et à leur énergie d'échapper au dan-

ger qui les menaçait.

Les Dominicains de Mossoul avaient acheté une maison dont ils voulaient employer les matériaux pour construire de nouveaux bâtimens dépendants de leurs couvents. Le bruit fut répandu par les habitans que c'était une forteresse que faisait élever le consul de France, M. Botta, qu'il y avait du canon, que M. le comte de Sartiges (l'envoyé extraordinaire en Perse, arrivé depuis peu à Mossoul) avait transporté avec lui des caisses d'armes et de munitions, et qu'aussitôt la forteresse en état, les Français soulevaient des troubles dans la ville. La fermentation qui régnait fut encore excitée par le délégué de la Porte, Kémal-Essendi, et le 25 juin, les musulmans se réunirent dans la maison du cadi, qui se mit à leur tête avec le molah, et résolurent de démolir les bâtimens qui étaient en construction. Ils s'armèrent de haches, se précipitèrent dans le couvent, y maltraitèrent les prêtres et blessèrent l'un d'eux. M. Botta, M. de Sartiges et son interprète, M. Vidal, qui voulurent intervenir, furent insultés ; M. de Sartiges fut même maltraité. L'intervention du shérif-pacha ne fut pas plus heureuse. Les habitations furent détruites, l'église et le couvent pillés, les vases sacrés enlevés, et les chrétiens furent obligés, pour échapper à la mort, de se réfugier dans le consulat.

M. de Bourqueney, instruit de ces événemens, a demandé satisfaction à la Porte, et tout paraissait arrangé le 18, à la suite d'une conférence que cet ambassadeur avait eue avec Rifaat-Pacha.

M. de Bourqueney avait obtenu que le molah et le cadi seraient mandés à Constantinople pour rendre compte de leur conduite, et que Kémal-Essendi serait éloigné de Mossoul. Les ordres nécessaires devaient être donnés le 23 par la Porte, lorsque dans la matinée deux Tartares sont arrivés de Mossoul l'un à la Porte et l'autre à l'ambassade de France.

Il paraît que les nouvelles apportées par ces deux Tartares ont donné à réfléchir au Divan, car aussitôt le conseil de ministres s'est assemblé, et la discussion s'est prolongée jusqu'au soir. Les ordres qui devaient être publiés dans la journée ont été ajournés et une nouvelle conférence entre M. de Bourqueney et Rifaat-Pacha ne paraît avoir eu aucun résultat. Les premiers ordres auraient-ils été révoqués ? par quels motifs ? Sur ces deux points nous manquons encore de renseignemens.

## TUNIS.

—Les journaux se sont préoccupés, il y a quelque temps, de la flotte turque, qui était sortie des Dardanelles pour manœuvrer au large ; néanmoins ils l'ont tous perdue de vue depuis ce moment. Voici ce qu'elle pourrait être devenue :

Cette flotte, composée de sept vaisseaux de ligne et de quatre frégates, s'est montrée sur les côtes de Syrie. Là, le capitain-pacha a convoqué tous les pilotes à son bord, et a tenu conseil pour savoir en combien de temps ils pourraient conduire sa flotte devant Tunis, et quels étaient les points de la côte favorables à un débarquement. Peu de tems après, cette flotte a disparu, cinglant vers l'ouest.

La Porte nourrit depuis longtemps le désir de déposséder le bey de Tunis, et de remplacer cette souveraineté indépendante par un pacha relevant directement de Constantinople. De son côté, le gouvernement français manifeste l'intention de maintenir le bey de Tunis, et d'empêcher que la Turquie ne vienne s'établir sur ses frontières d'Afrique. Jusqu'à présent la Porte n'a jamais osé mettre son projet à exécution : se serait-elle enfin déterminée et aurait-elle voulu profiter du moment de nos démêlés avec le Maroc ?

Quoi qu'il en soit, on dit que le gouvernement français, averti du départ de la flotte des côtes de Syrie, a donné ordre par le télégraphe à quatre vaisseaux de ligne de sortir de Toulon, sous les ordres de l'amiral Paraveval-Deschênes, pour aller croiser devant Tunis et y attendre la flotte turque.

La Patrie di-ait dernièrement et on assurait à la Bourse que le gouvernement avait reçu une dépêche télégraphique annonçant que la flotte turque avait été signalée à la hauteur de Malte, se dirigeant sur les côtes du Tunis.

Le journal officiel du soir ne dit rien.

## AMÉRIQUE.

—On écrit de Montevideo, le 20 mai 1844 :

« Depuis longtemps les rives de La Plata n'avaient été assaillies d'un pompero (coup de vent) plus violent que celui que nous avons ressenti, du 9 au 11 de ce mois, tant à Montevideo qu'à Buenos-Ayres.

« Dans cette tourmente, vingt bâtimens se sont perdus en rade de Montevideo, sans qu'il ait été possible de leur porter secours ; il n'y a pas de ce nombre un seul navire français.

« Les bâtimens à vapeur de la marine royale d'Angleterre, le Gorgon, de la force de 3000 chevaux, et l'Arden ont été, l'un jeté au fond de la baie, où il se trouve entièrement à sec et ensablé de près de trois mètres ; l'autre, lancé sur le brick de guerre de notre nation le Dupetit-Thouars. Dans ce choc, l'Arden a beaucoup souffert, brisé tout l'avant et cassé le mât de beaupré du Dupetit-Thouars.

« Un seul navire s'est perdu à Buenos-Ayres ; la hâsse des eaux a été très forte ; tous les navires de la petite rade sont restés à sec ; ceux de la grande rade avec fort peu d'eau.

« La division navale française, commandée par le contre-amiral Linois, a été moins maltraitée que la division anglaise, à laquelle cet officier-général s'est empressé d'offrir les ressources dont il disposait.

Les frégates l'Africaine et l'Atalante ont cependant éprouvé quelques légères avaries qu'on s'occupe de réparer. »

## UN DOMESTIQUE DE M. LE MARQUIS DE LOUVOIS.

M. de Louvois étoit profondément ému.—Croyez, dit-il au vieillard, croyez, Monsieur, que je voudrais pouvoir prolonger l'erreur qui a suspendu un moment vos afflictions, s'il dépendait de moi de l'entretenir sans manquer à la vérité. Un incroyable hasard l'a produite, et je ne sais s'il n'est pas plus propre à augmenter vos regrets qu'à les adoucir.

—Vous êtes plus capable que vous ne l'imaginez, Monsieur, de donner à cette apparence une espèce de réalité, reprit M. Despin, en relevant sur M. Louvois un regard suppliant. Vous vous étonnez de mes paroles, et je le conçois; mais cette dernière espérance va s'expliquer.—La famille de Paul n'est pas dans l'aisance, puisqu'il est obligé de vendre ses services à un maître. Il n'est pas mon fils, je le crois, mais sa ressemblance avec mon fils a trompé mon désespoir, et tromperait celui de sa mère. N'est-il pas le fils qu'une céleste protection lui a rendu? Je lui offre une mère, un père dévoué à son bonheur; je lui offre tout mon bien dont je suis prêt à signer la donation, et M. le comte de Marcellus ne refusera pas d'attester ce que je vous en ai dit; il n'appartiendrait plus qu'à lui-même, il n'aura plus de devoir que ceux qu'impose une affection facile à contenter; et qui ne demande que de l'affection; il était pauvre, il sera riche; il servait, il sera servi; votre bonté pourvoyait sans doute à son bonheur; nous y supplierons par notre tendresse; nous en serons aimés, j'en suis sûr; car nous l'avons aimé d'avance, nous l'avons aimé dans un autre, et on est toujours aimé quand on aime. C'était là, tout me l'annonçait, le véritable sens d'une prédiction dont la vérité s'est manifestée hier à mes yeux. Le ciel ne fait pas inutilement de semblables miracles; il a voulu réparer envers notre Paul un tort qui nous a ravi le notre. L'indigent aura une fortune, et les parens en dueil auront un fils. Ne vous semble-t-il pas, Monsieur, que cela soit ainsi? Eh! ne me refusez pas, je vous en conjure, votre intervention et votre appui! Les grands de la terre peuvent compatir, sans déroger, à une douleur qui a intéressé la reine du ciel! Je n'ai plus qu'à mourir si vous me rebutez.

En prononçant ces dernières paroles, M. Despin pressait les mains de M. de Louvois et les mouillait de ses larmes.

La nuit s'étoit écoulée en partie dans cet entretien, et M. de Louvois ne pouvait douter que la résolution ne fût invariable. Il entra de bonne heure dans la chambre où Paul, tout habillé, dormait paisiblement sur un des grabats de l'auberge, et il retrouva M. Despin à genoux, les yeux avidement fixés sur la vivante image de son enfant mort. M. Despin se leva, remit à M. de Louvois l'acte de donation dont il lui avait parlé, accompagné d'un dédit de la somme de dix mille francs, payable au cas que cette épreuve étrange ne réussirait à la satisfaction de toutes les parties, et se retira en lui recommandant, pour la dernière fois, la négociation dont paraissait dépendre sa vie, par une inclination respectueuse et par un regard suppliant. Le mouvement qui se faisoit dans la chambre avoit réveillé Paul; il voulut s'élançer à l'aspect de son maître, et s'excuser de n'avoir pas été plus diligent.

—Reste, lui dit M. de Louvois, et assieds-toi pour m'écouter avec tout le recueillement dont tu es capable. Tu n'as peut-être pas entendu raconter, continua-t-il en souriant, l'histoire de l'homme que la fortune vint surprendre dans son lit, et tu n'imagineras peut-être pas que ce fût la tienne. Il n'y a cependant rien de plus vrai. Un mot, Paul, et tu vas échanger ma livrée contre le froc d'un gros bourgeois. Un mot, et tu seras riche.

—En vérité, monsieur, répondit Paul, je n'en serais pas surpris. On me prêtait cette destinée depuis l'enfance, et il y a quelques jours qu'on me l'annonçait en Auvergne. Monsieur se rappelle, sans doute, qu'il s'arrêta pour déjeuner dans une misérable auberge des montagnes où des gendarmes arrivèrent presque en même temps avec une espèce de bohémienne qu'ils conduisaient à la prison du chef-lieu, et dont la physionomie le frappa. C'est que ce n'étoit pas une sorcière du commun, et on voyoit bien à ses airs de dignité qu'elle croyoit à son art. Je fus un moment si tenté d'y croire aussi, que je n'osai remettre ma main, quand elle la saisit de sa main sèche et nerveuse, et qu'elle me força, par un dur regard de ses yeux noirs, à la déployer devant moi. Quand à moi, je détournai les miens, tant elle me faisoit peur à voir.

—Oh! oh! voici du nouveau, dit-elle avec une voix rauque, et en grommelant entre ses dents; vous conviendrait-il, mon fils, d'avoir de bons champs en plein rapport, de bons prés qui verdissent au soleil, de bons troupeaux de moutons prêts à tondre, deux ou trois douzaines de bonnes vaches laitières, et autant de veaux qui bondissent à l'entour, une maison de campagne qui rit au midi, et d'où l'œil

plonge avec peine dans l'épaisseur d'un beau verger, plôyant sous le poids des fruits murs? Vous plairait-il de vous délasser de temps en temps à la ville du soin de vos grasses métairies dans un bon fauteuil de velours d'Utrecht à larges raies, au premier étage d'une maison spacieuse et en bon état qui vous appartient, aussi près qu'il vous plaira d'un balcon chargé de fleurs qui donne sur la grande place, et d'y attendre indolentement l'heure d'un excellent repas en lisant journal, si le journal vous amuse?

Je ne pus me défendre de sourire, car le genre de vie qu'elle me proposait étoit assez de mon goût.—Vous serez tout au plus entré dans les Pyrénées, ajouta-t-elle en repoussant ma main avec une méprisante colère, que cette fortune vous aura été offerte, et que vous l'aurez refusée.—Je ne compris pas trop comment cela pouvoit se faire, mais j'attachais si peu d'importance à la prédiction de cette aventurière, que je n'y ai pas songé depuis.

La coïncidence de ces deux mystérieux événemens frappa M. de Louvois; car il n'est point d'esprit si aguerri contre la séduction des apparences qu'il ne s'étonne d'être obligé d'accorder quelque chose à l'intelligence du hasard. Après un moment de réflexion, il fit part à Paul de ce qui s'étoit passé la veille entre lui et M. Despin, et ouvrit sous ses yeux l'acte formel qui n'attendait plus que sa signature. Il le quitta ensuite pour laisser un libre cours à ses réflexions. L'affaire en valait la peine.

Pendant que tout ceci se passait au méchant cabaret de Pierre-l'ite, le ciel s'étoit obscurci; les eaux turbulentes du Grave étoient rentrées dans leur lit, et les mazettes du relais, délassées par un long loisir passaient, à la porte, sur les pavés de granit sonore, comme des chevaux de bataille; le maréchal du pays cherchoit à dégager adroitement quelques vis de son écrou, pour avoir un prétexte à le resserrer, et M. de Louvois se préparait à sortir. Un quart-d'heure s'étoit à peine écoulé, quand Paul entra chez son maître, d'un air modeste et cependant résolu. M. Louvois le regarda fixement.

—Eh bien! dit-il en riant, est-ce à M. Despin fils que j'ai l'avantage de parler?

—Non, monsieur le marquis, répondit Paul, c'est à Paul, qui étoit votre domestique hier, qui l'est aujourd'hui, et qui n'a d'autre ambition que de l'être toujours, si vous êtes content de ses services.

—As-tu bien réfléchi? reprit M. de Louvois étonné.

—Je réfléchirais dix ans sans changer de détermination.

M. de Louvois paroissoit disposé à lui accorder une attention sérieuse, il continua:

—Je suis extrêmement touché, dit-il, du malheur de cette famille, et je voudrais pouvoir lui procurer quelque soulagement. C'est un devoir que j'aimerais à accomplir, s'il s'accordait avec le mien, et je n'aurais pas besoin d'y être porté par mon intérêt; mais ce que demande ce bon veillard, Monsieur, je suis incapable de le lui donner: il cherche un fils, et j'ai un père. C'est à mon père que je dois la tendresse et les soins d'un fils, et le cœur d'un fils n'est pas à l'encheûre. L'honnête homme qui a voulu s'enrichir a des droits à ma reconnaissance; je ne peux rien lui offrir de plus. Les sentimens qu'il reclame appartiennent à cet autre veillard qui m'a nourri, qui m'a élevé du produit de son travail, qui m'a réchauffé sur son sein quand j'avais froid, qui m'a pleuré sur mon berceau quand j'étais malade, qui a fondé sur ma bonne conduite et sur ma reconnaissance le dernier espoir de ses vieux jours. Croyez-vous qu'il survivrait à l'idée que j'ai vendu son nom pour de l'argent, que j'ai ranné un souvenir de ses embrassemens et de ses conseils, que j'ai renié mes neuf frères comme un traître et comme un maudit, pour me livrer sans gêne aux douceurs de la paresse?

Vous me direz sans doute, Monsieur, que mon nouvel état me permettrait de lui faire quelque bien, que M. Despin lui-même ne blâmerait pas cet emploi de mon superflu, et qu'il y aurait moyen d'acheter à ce prix, devant les hommes, mon ingratitude et ma lâcheté; mais qui me justifierait devant ma propre conscience? Il faudroit d'ailleurs que mon père voulût accepter cette indemnité honteuse, et je le connais certainement assez pour être sûr qu'il la repousserait avec indignation. «A quel propos, s'écrierait-il, M. Despin fils de Caujac, qui m'est inconnu, vient-il me gratifier de ses aumônes? Qui les lui a demandées? Qui lui a parlé de mes affaires et de ma pauvreté? Ai-je eu besoin de recourir à lui pour fournir à l'entretien de mes neuf enfans (il ne me compterait plus), pour les élever dans la crainte de Dieu et dans l'amour de leur famille et de leur pays? Si M. Despin fils est trop riche, s'il est tourmenté par quelques remords qui l'obligent à répandre son superflu en œuvres de charité, qu'il regarde autour de lui! ne connaît-il point de peines à soulager dans son village et peut-être parmi ses plus proches voisins! Car je serais devenu aussi étranger à mes amitiés d'enfance,

à ma patrie, qu'à mon père ! Je recommencerais une vie nouvelle, la vie d'un autre qui n'a rien aimé de ce que j'aime, et si elle était abrégée par la honte, par le chagrin, par les plaisirs même auxquels je me livrerais pour m'étourdir ! laisserai-je les regrets que M. Despin fils a laissés ! Pensez-vous, monsieur, que mon véritable père, insensible à l'abandon que j'aurais fait de sa vieillesse, irait courir les montagnes pour y chercher ma ressemblance ! Ah ! il l'éviterait plutôt, n'en doutez pas, car elle ne lui rappellerait que mon avarice, ma bassesse et mon indignité ! Non, Monsieur, je ne changerai pas d'état, je ne changerai pas de fortune, parce que je ne veux pas changer de famille. Je resterai pauvre, mais je resterai fils de mon père, et je conserverai le droit de l'embrasser sans rougir. Cela vaut mieux que de l'argent.

— Va régler les comptes, va, mon enfant, lui dit M. de Louvois en se détournant pour cacher son émotion. Un quart-d'heure après le fouet du postillon frappa à coup redoublés. Une chaise de poste roula bruyamment sous la porte cochère de l'auberge.

Elle sortit. Paul était sur le siège comme la veille.

Un homme attentif à ce qui se passait dans cette maison, et qui errait tristement dans sa chambre en invoquant le secours de Dieu s'élança rapidement vers la croisée pour convaincre ses yeux d'un nouveau malheur qu'il n'avait pas prévu. Tout venait d'être perdu pour lui, jusqu'à l'espérance. Il avait vu mourir son fils pour la seconde fois. — Paul était parti.

M. Despin, tomba comme foudroyé sur le lit où il n'avait point dormi, et quand le valet de l'auberge lui remit la triste lettre d'adieu de M. Louvois, il ne fit qu'y jeter un regard sombre et abattu, car il connaissait déjà son arrêt. Oh ! de quelle force eut-il dû s'armer pour regagner sa maison ! Comment s'est-il présenté à sa femme, si impatiente de son retour, et cependant si assurée du résultat de son voyage ? Quel récit lui a-t-il fait de ses espérances d'un moment changées en deuil éternel ? la religion seule peut expliquer la résignation du cœur dans de si cruelles épreuves ! Il y a là des angoisses qui se conçoivent à peine, et qui ne se décrivent pas.

FIN.

CH. NODIER.

AGENCE A NEW-YORK,  
Pour Ornaments et Objets d'Eglise,

AUSSI

Pour marchandises de tous genres.

AUX MESSIEURS DU CLERGE.

En venant solliciter les commandes des MM. du Clergé, le Sous-igné (d'après les rapports qu'il vient d'établir avec les principaux fabricans de Lyon) n'a pas cru mieux démontrer les avantages offerts au Clergé du Canada, que par la communication de l'extrait suivant.

A. M. J. C. ROBILLARD, } LYON, 12 DÉCEMBRE 1843.  
NEW-YORK. }

« Nous sommes certains que les MM. du Clergé des Etats-Unis et du Canada, trouveront de grands avantages à vous confier le ordres. Ils auront d'abord la facilité de

CHOISIR SUR ÉCHANTILLONS

et même à faire les modifications désirées aux divers dessins qu'ils auront sous les yeux.

« Comme nous fabriquons exprès (à moins d'ordres pour objets inférieurs) les marchandises seront toujours d'une FRAICHEUR irréprochable.

« Sous le rapport des prix, vous n'avez pas de concurrence possible, puisque nous vendons ici à des commissionnaires, qui expédient à d'autres commissionnaires, tandis que vos correspondans achètent comme s'ils étaient eux-mêmes en fabrique. »

Afin d'offrir en assortiment et en prix tous les avantages des marchés de Paris et de Lyon, le soussigné vient de recevoir des principaux fabricans, les ÉCHANTILLONS LES PLUS RICHES de Chasubles, Dalmatiques et Chapes ; Draps d'or et d'argent ; Satins et Soies façonnés dans toutes leurs variétés ; aussi les échantillons de plus de 300 différens genres de Glands, Dentelles, Franges en or, argent, soie, coton et fil.

Les ordres qu'on voudra bien lui remettre et accompagner des explications les plus détaillées (pour éviter la moindre erreur), seront de suite expédiés aux fabricans et exécutés (sous un délai de 60 jour au plus) d'une manière à mériter l'honorable clientèle du clergé par le bon goût, la fraîcheur et surtout le prix des objets.

Chaque ornement pourra être importé, tout fait, ou au complet de l'étoffe et galons nécessaires à sa confection dans ce pays.

On s'attachera aussi aux genres les plus nouveaux dans l'exécution d'ordres pour Ostensoirs, Ciboires et autres objets en métal.

On pourra si on le préfère, s'adresser à quelque membre du clergé de New-York, pour faire un choix d'ornemens d'après les échantillons ci-dessus, ou remettre au soussigné des directions qu'il suivra toujours avec la plus grande attention.

J. C. ROBILLARD,  
Marchand commissionnaire, No. 32, Beaver Street, New-York.

## AVIS A MM. LES CURÉS.

UN JEUNE HOMME MARIÉ donne avis à MM. les Curés et aux commissaires des Ecoles, qu'il désire se placer à la campagne, s'il peut trouver une situation comme LECTEUR. Il peut enseigner le français et l'anglais, à lire le latin, etc. Il a des certificats de capacité.

On peut s'adresser, franc de port, à X. Y. Z., au soin de l'éditeur de ce journal.

Montréal, 10 septembre 1844.

## AVIS IMPORTANT.

LE BRITISH AMERICAN LAND COMPANY appelle sérieusement l'attention des habitans des townships de l'Est du Bas-Canada en général aux conditions très avantageuses des excellentes terres dans toutes les sections de cette belle partie de la province, qu'on peut maintenant à sa procurer.

La Compagnie offre en vente, sans réserve, toutes leurs TERRES avec des titres incontestables, sur un CRÉDIT de QUATORZE ANNÉES, requérant seulement l'intérêt annuel pour les dix premières années, et SANS AUCUNS PAYEMENS à la RENTRÉE, aux prix variés de dix chelins par acre, selon la situation.

La Compagnie désire particulièrement faire envisager les avantages de ses offres, aux jeunes gens de cette portion de la société, qui sont en état de s'établir eux-mêmes dans le voisinage de leurs parens et amis, plutôt que de laisser tous leurs anciennes associations, pour chercher une existence incertaine dans les régions éloignées de l'Ouest.

La Compagnie ouvre maintenant un nouvel établissement à Metcalfe, dans le township de Roxton, sous la surveillance locale de Alexander Rea, Ec., où on peut se procurer les terres à la distance de cinquante milles de Montréal, et au delà de trente milles de navigation en bateau à vapeur de cette cité et de Québec, ainsi que du Lac Champlain et de New-York. Cet établissement avec ses terres adjoignantes, comprenant environ 100,000 mi les acres, offre un avantage très favorable à la grande population des seigneuries canadiennes depuis Sorel jusqu'à la ligne provinciale ; on y parvient facilement par de bons chemins au delà de sept milles de Metcalfe ; et un bon chemin est maintenant en construction pour communiquer aux dites seigneuries, ce qui fera une communication très avantageuse quand il sera complété depuis la rivière St. François à Montréal, distance d'environ 75 milles. Dans toutes autres sections des townships de l'Est, la Compagnie a à vendre de très BONNES TERRES faciles d'accès et convenables pour les émigrés ou autres.

Les applications doivent être adressées à A. T. GALT, Ecuyer, Commissaire de la compagnie à Sherbrooke, et aux agens suivans :—

R. A. Young, Ecuyer, N. P. . . . .	Québec.
James Court, Ecuyer, . . . . .	Montréal.
Smith Leih, Ecuyer, . . . . .	Port St. François.
Alexander Rea, Ecuyer, . . . . .	Metcalfe, Roxton.
Horace Lyman, Ecuyer, . . . . .	Granby.
David Wood, Ecuyer, . . . . .	Shelford.
L'han, P. H. Koulon, . . . . .	Brome.
Thomas Tat, Ecuyer, . . . . .	Melbourne.
John Wadleigh, Ecuyer, . . . . .	Kingsey.
J. L. Marer, Ecuyer, . . . . .	Drummondville.
Joshua Foss, Ecuyer, . . . . .	Eaton.
Thomas Gordon, Ecuyer, . . . . .	Campton.
P. Hubbard, Ecuyer, . . . . .	Standstead.

La compagnie a aussi obtenu la permission de référer à

L'han, T. C. Aylwin, M. P. P. . . . .	Québec.
D. M. Armstrong, M. P. P. . . . .	Berthier.
Dr. Bouthillier, M. P. P. . . . .	St. Hyacinthe.

Et généralement aux principaux Messieurs d'influence dans le Canada Est.

Sherbrooke, 28 août 1844.

Les journaux anglais et français dans Montréal et Québec, sont requis d'insérer l'annonce ci-dessus, une fois par semaine, jusqu'à contre ordre.

## CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le Mardi et le Vendredi. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année, et CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement. ON s'abonne au Bureau du Journal, rue St. Denis, à Montréal, et chez MM. FABRE et LEPROTON, libraires de cette ville.

Prix des annonces.—Six lignes et au-dessous, 1re insertion,	2s.	6d.
Chaque insertion subséquente,		7½d.
Dix lignes et au-dessous, 1re insertion,	3s.	1d.
Chaque insertion subséquente,		10d.
Au-dessus de dix lignes, 1re insertion par ligne,		4d.
Chaque insertion subséquente,		1d.

PROPRIÉTÉ DE JANVIER VINET, PIRE.  
PUBLIÉ PAR J. B. DUPUY, PIRE.  
IMPRIMÉ PAR J. A. PLENGUET.